















Guide formulaire interactif :

- 1/2) Pour **télécharger** le formulaire depuis le site sur votre ordinateur :
-  Utiliser le navigateur « Firefox » () → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
 -  Cliquer le bouton « Télécharger » () → Situé en haut à droite du navigateur ;
- 2/2) Pour **utiliser** les formulaires interactifs :
-  Ouvrir le fichier PDF avec Adobe Acrobat Reader DC () → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
 -  Ouvrir le fichier PDF sur votre ordinateur uniquement ( ou )
-  Conseils pour **l'envoi du formulaire** ( ou ) :
-  Pensez à remplir ce formulaire électroniquement ;
 -  Si vous ne souhaitez pas signer électroniquement : Remplir le formulaire électroniquement, l'imprimer, le signer et l'envoyer ;

Informations générales :




Le présent aménagement donne un crédit complet au cours de formation prévu au FCL.930.IRI.

Le candidat à la délivrance d'une qualification d'instructeur à une qualification de vol aux instruments hélicoptère IRI(H) devra ainsi répondre aux exigences des paragraphes FCL.915.IRI (pré requis) et du FCL.935.IRI (évaluation de compétences), et devra impérativement être présenté par un ATO.

Pièces à fournir :

- Copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) ;
- Copie du titre militaire de moniteur de vol titulaire du brevet de moniteur pilote hélicoptère de l'aviation légère de l'armée de terre ;
OU
- Copie du titre militaire de moniteur de vol de l'armée de l'air ;
OU
- Copie du titre militaire de moniteur de vol de la Marine nationale.
- Formulaire(s) de compte-rendu d'évaluation (FCL.935) ;
- Pour les redevances, vous devez télécharger le formulaire de redevance (**99i-Formlic**) et consulter les informations nécessaires aux paiements au lien internet suivant : [Ici](#)


Envoi du dossier :

- **Pour les licences de pilotes privés**, vous devez envoyer l'ensemble des pièces justificatives (courrier ou mail) au bureau des licences (DSAC-IR) la plus proche de votre domicile (Liste DSAC-IR : [Ici](#))
- **Pour les licences de pilotes professionnels**, vous devez envoyer l'ensemble des pièces justificatives par :
 -  Courrier à l'adresse suivante : DGAC, DSAC/Direction Personnels Navigants –Pôle Licences, 50 rue Henry Farman, 75720 PARIS CEDEX 15.
 -  Mail à l'adresse suivante : dsac-guichet-en-ligne-bf@aviation-civile.gouv.fr
-  Dans le cadre de la délivrance de la QC/QT couplée à la délivrance d'une licence professionnelle, le dossier doit exclusivement être envoyé à Paris-Farman.

Informations sur le navigant :

1/4. Information sur le candidat :					
Nom de naissance¹	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M		Nom d'usage (si différent de ¹)		
Prénom(s)		Date de naissance		Lieu de naissance	
Rue					
Code postal		Commune		Pays	
Téléphone	☎ :			☎ :	
Courriel					
N° licence :					
Nombres d'heures de vol total sur hélicoptère				En tant que PIC	
Je postule pour :	<input type="checkbox"/> IRI(H)/SE <input type="checkbox"/> IRI(H)/ME				

2/4. Expérience minimum requise :	
Prérequis Part-FCL :	
Temps de vol en IFR (FCL 915.IRI(b)(1))	Avoir à son actif au moins 500 heures de vol en IFR, dont au moins 250 heures devront être du temps de vol aux instruments sur hélicoptère :
Exigences supplémentaires pour un IRI(H)/ME FCL 915.IRI(b)(2) :	- Détenir ou avoir détenu une qualification TRI(H) sur le type pertinent : <input type="checkbox"/> Oui - Avoir effectué 500 heures en tant que pilote d'hélicoptères, dont 100 heures en tant que PIC sur des hélicoptères monopilotes multimoteurs <input type="checkbox"/> Oui
Respecter les paragraphes FCL.910.TRI(c)(1), et FCL.915.TRI(d)(2).	
Exigences additionnelles (Rapport de crédit militaire) :	
- 100 heures d'instruction militaire VSV sur hélicoptère (dont 20h maximum peuvent être réalisées sur FSTD) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Avoir reçu à titre militaire, une formation de moniteur de vol conforme au FCL.930.IRI ou son équivalent antérieur dans le cadre d'un FTO FCL : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

3/4. Dispense de stage de remise à niveau :
Dans le cas où la qualification de moniteur de vol militaire est périmée, la formation pour la délivrance de la qualification instructeur Part-FCL que le candidat devra suivre inclura les éléments du stage de remise à niveau prévu au FCL.940.FI(b).
Qualification de moniteur de vol militaire en état de validité : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
 Si Non, l'ATO atteste bien que les éléments demandés lors du stage de remise à niveau prévu au FCL.940.FI(b) ont été effectués lors de la formation pour la délivrance de la qualification d'instructeur Part-FCL.

Cachet de l'autorité militaire :

4/4. Validation des données renseignées (Par l'autorité militaire)	
Nom et prénom du responsable pédagogique de l'ATO de l'armée ou son délégué	
N° ATO	
Atteste des informations renseignées par le candidat (Section 1/4), de la détention du titre militaire requis et l'expérience minimum (Section 2/4) et de la dispense de stage de remise à niveau (Section 3/4) indiquées dans « Information navigant »	
Fait à	Signature (Cachet)
Le	

Dans le cas d'un pilote qui aurait quitté l'armée, le pilote devra se rapprocher de l'ATO ayant effectué la formation afin que ce dernier vérifie dans ses archives afin d'attester des différentes exigences demandées.